

INFORMATION A LA POPULATION

Travaux communaux en lien avec la réfection de la gare – fermeture du passage à niveau « Coin du Jonc »

Dans le cadre de la finalisation des travaux communaux liés à ladite réfection, le passage à niveau de la rue Coin du Jonc sera **fermé** à toute circulation **du 7 au 16 octobre 2024 inclus**. Cette fermeture complète est nécessaire pour mener à bien les opérations de modernisation.

Pour garantir la fluidité des déplacements malgré cette fermeture, nous invitons les usagers à suivre les déviations qui seront mises en place (cf. plan au verso).

Du 17 au 25 octobre 2024, une **ouverture partielle** du passage sera possible. La circulation se fera par un itinéraire passant **par la rue Place de la Gare** (devant l'Administration communale). Cette ouverture partielle a pour but de réduire les impacts de la fermeture tout en permettant la poursuite des travaux.

Nous sommes conscients des désagréments que cela pourrait engendrer pour les riverains et les usagers réguliers, et nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience durant cette période de transition.

Récolte de marchandises des Cartons du Cœur

Nous vous informons que la récolte de nourriture des Cartons du Cœur aura lieu dans le district de Porrentruy, le

samedi 30 novembre 2024.

À partir du 4 novembre 2024, un caddie sera mis à disposition dans certains magasins des villages ainsi qu'à Porrentruy.

Si vous avez des questions, vous pouvez les contacter le mardi de 8h30 à 11h30 au numéro 079 798 59 87.

Installations privées d'approvisionnement en eau potable

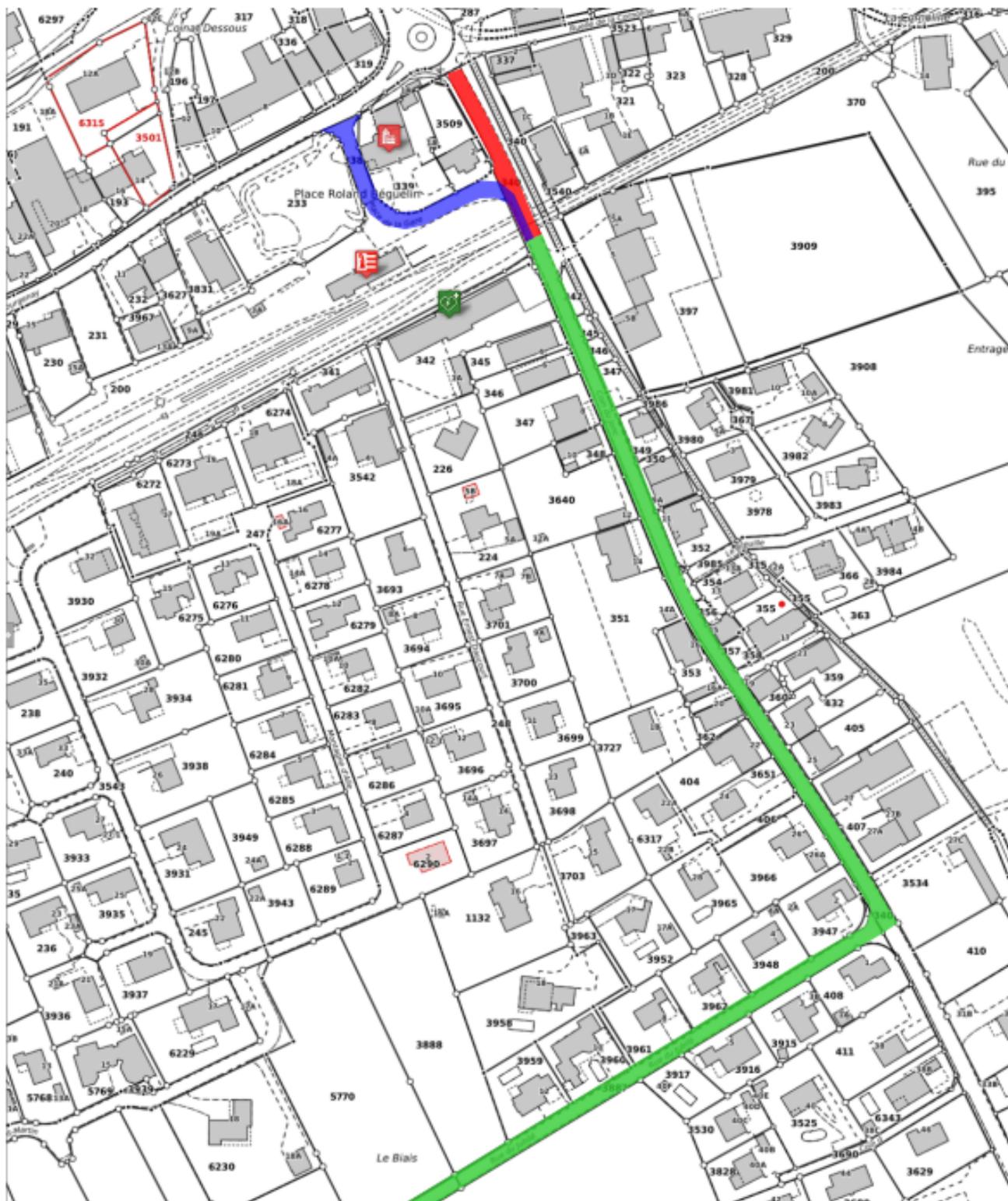
En lien avec l'objet susmentionné, nous nous permettons de vous rappeler quelques dispositions légales (article 23 du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable).

Dans la zone d'approvisionnement délimitée par le PGA, les installations privées d'approvisionnement en eau potable des biens-fonds sont :

- a) le dispositif de prise, soit le té (pièce de prise entre la conduite de distribution et la conduite de raccordement) et la vanne d'arrêt ;
- b) la conduite de raccordement qui relie la conduite de distribution au compteur ;
- c) les installations domestiques, soit toutes les conduites et tous les équipements placés après le compteur.

Les installations privées raccordées au réseau public sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Il incombe à ce dernier de s'assurer que ces installations sont correctement entretenues et fonctionnelles en tout temps.

Plan de déviation du trafic



LEGENDE:

Zone de travaux

Itinéraire de déviation du 07 au 16 octobre 2024, fermeture complète du passage à niveau

Itinéraire de déviation du 17 au 25 octobre 2024, ouverture partielle du passage à niveau